



Journée d'action du 21 janvier dans la Fonction publique

Contre la dégradation de nos conditions de travail Pour l'amélioration des salaires et des carrières

La recherche publique se porte mal. Elle est malade de l'autoritarisme du pouvoir, malade de la précarité qui déstabilise les individus et les formations de recherche, malade de la déqualification de nos professions conséquence des carrières bloquées et des salaires indignes. Grâce à la lutte de 2009, le gouvernement s'est engagé à ne pas réduire pendant deux années les emplois dans la recherche et l'enseignement supérieur, alors que dans les autres administrations de la Fonction Publique, 34000 emplois au minimum disparaissent cette année par le non remplacement d'un départ en retraite sur deux. Le mécontentement est profond dans les laboratoires et les services. Il concerne :

Les salaires

Alors que le salaire est une préoccupation majeure, la valeur du point est en chute d'environ 8% par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis le 1^{er} janvier 2000. Avec les 0,5% d'augmentation prévus, valant solde de tout compte, la dégringolade ne peut encore que s'accroître. La désindexation des salaires des fonctionnaires combinée au maintien de la valeur du smic (résultat des luttes) a abouti à une perte continue du pouvoir d'achat et à une smicardisation de nos professions. Le salaire minimum de la Fonction publique n'est supérieur au smic que de 1,55 €. Le recrutement des professions les plus qualifiées (catégorie A) ne s'effectue qu'à 19,6 % au dessus du smic.

L'individualisation de la rémunération

Face à l'amertume générée par des salaires aussi indignes, le gouvernement a trouvé la réponse pour nous motiver : les primes ! (PES pour les chercheurs, extension de la partie variable de la PPRS pour les ITA, projet de primes alimentées par les contrats). Elles sont basées sur la performance et la productivité érigées au rang de valeur universelle. La rémunération tend à être constituée de plus en plus d'une part variable aléatoire qui déconnecte la rémunération de la qualification au profit de la manière de servir. Ce système, source d'injustice, est un élément de déstabilisation des collectifs de travail. Il met en cause la grille indiciaire et la notion de carrière.

Nous revendiquons une augmentation des salaires pour tous sur la base du Smic à 1600 € brut avec des grilles indiciaires comparables au même niveau de qualification. Nous revendiquons une augmentation de la valeur du point de 5% pour compenser les pertes cumulées de pouvoir d'achat.

Nous demandons au ministère d'attribuer à chaque chercheur 1000 €/an à partir des crédits attribués à la PES, nous demandons que le reliquat serve à améliorer les débuts de carrière.

Nous demandons pour les ITA que les crédits supplémentaires dégagés en 2010 pour la PPRS servent à porter le taux de la prime à 16 % pour toutes les catégories.

Ces deux revendications concernant la PES et la PPRS peuvent être satisfaites à partir des sommes budgétées pour ces primes.

Les carrières

Leur blocage est un profond facteur de ressentiment.

Le gouvernement a entrepris la réforme de la catégorie A et B de la Fonction publique. Le décret cadre publié récemment pour la catégorie B fait planer la menace de nouveaux déclassements des AI.

Nous revendiquons pour les carrières, la levée des barrages de grade, l'allongement des grilles, l'accroissement des possibilités de changement de corps aux choix.

Nous refusons tout nouveau déclassement. Les AI (DUT, BTS) doivent rester classés en A.

Pour la catégorie A, nous demandons une réorganisation de la structuration des corps de façon à prendre en compte les différents niveaux de qualification.

La précarité

Elle a connu une très forte impulsion depuis la création en 2005 de l'Agence Nationale de la Recherche qui consacre la moitié des moyens qu'elle distribue pour le financement de CDD. L'ANR finance aujourd'hui près de 7000 CDD, pour des durées s'étalant de 3 mois à 3 ans ! Les précaires employés par les organismes représentent 50%, 30% et 22% des effectifs des travailleurs statutaires de l'INRETS, de l'INSERM et du CNRS. Ces chiffres n'intègrent pas les CDD travaillant dans les laboratoires de ces organismes qui sont doctorants ou employés par des entreprises, des associations et des fondations.

4400 précaires ont répondu à l'enquête intersyndicale sur la précarité. Un compte rendu public de l'enquête sera fait le 8 février dans l'auditorium du CNRS. Les résultats de l'enquête serviront de base à l'établissement d'une plateforme revendicative.

Des actions seront proposées dans le cas « d'un printemps contre la précarité » mobilisant précaires et statutaires pour exiger un plan d'intégration des précaires, la reconnaissance de leur activité professionnelle de leurs droits.

Les retraites

Le gouvernement veut faire disparaître le régime de retraite des fonctionnaires au profit d'un régime par points. Pour ce faire il diminue la part fixe du salaire des fonctionnaires sur laquelle sont prélevées les cotisations retraite au profit des primes sur lesquels sont prélevées des cotisations qui alimentent depuis 2003 un régime par points (Retraite Additionnelle de la Fonction publique).

Pour la CGT, il est possible de financer la consolidation et l'amélioration du système de retraite par répartition. L'emploi est au cœur du régime des retraites. Le sous-emploi représente la moitié des besoins de financement des retraites.

La CGT propose une réforme de la cotisation employeur tenant compte de la masse salariale et de son évolution dans l'entreprise, d'instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises. La CGT revendique la retraite après 37.5 années de cotisations, un taux de remplacement de 75 % pour une carrière complète, la prise en compte de l'ensemble des rémunérations dans l'assiette des cotisations.

Contrairement à ce que le gouvernement prétend les moyens financiers existent pour répondre aux besoins de tous. Les cadeaux faits aux banques, aux entreprises et aux personnes les plus fortunées (prêts énormes aux banques, suppression de la taxe professionnelle, crédit impôt recherche, bouclier fiscal, etc), primes individualisées données à quelques uns démontrent que les moyens existent

Le CNRS et les autres organismes de recherche qui ont permis à la recherche française d'accéder à une position internationale enviable sont menacés d'être transformés en agence de moyens qui n'évaluent plus les laboratoires qu'ils soutiennent. L'avenir du statut de leurs personnels est incertain.

**La CGT, la FSU, SUD, l'UNSA, la CFDT
organisent le 21 janvier une journée d'actions et de manifestations dans
la Fonction publique contre la politique de réduction des effectifs
pour l'amélioration des carrières et des salaires.**

Les salariés des organismes de recherche ont toutes les raisons d'y participer. Leur intervention est décisive pour faire prendre en compte par les tutelles leurs revendications, l'amélioration de leurs conditions de travail en dépend !